

Orientation Réalisation (Cinéma - Radio – Télévision)

Epreuves d'admission 2020

Dates des épreuves d'admission, sous réserve des directives sanitaires du conseil national de sécurité :

1er tour :

- Test film : le vendredi 28 août 2020 à 14h
- Entretien individuel : rendez-vous fixé par le secrétariat IAD entre le lundi 31 août et le mercredi 02 septembre 2020

Délibération le jeudi 03 septembre 2020. Les résultats seront publiés le jour même sur le site IAD.

2ème tour :

- Test de créativité : rendez-vous fixé par le secrétariat IAD entre le vendredi 04 septembre et le jeudi 10 septembre 2020

Délibération le vendredi 11 septembre 2020. Les résultats seront publiés le jour même sur le site IAD. Une rencontre individuelle des **candidats non-admis** se déroulera le lundi 14 septembre 2020 à 9h.

L'horaire de passage des épreuves d'admission sera transmis au candidat par mail excepté du samedi 11 juillet au dimanche 16 août 2020 inclus (fermeture du secrétariat étudiants) et sera attribué par ordre d'arrivée des dossiers administratifs papier au secrétariat.

Déroulement

L'épreuve d'admission à l'**orientation Réalisation** (Cinéma - Radio - Télévision) est organisée en deux tours.

Le 1er tour se décline en 2 épreuves :

- Le **test écrit d'analyse de film**. Après la projection d'un court-métrage, il est demandé au candidat une analyse succincte. En plus de la qualité de l'écriture, l'évaluation s'effectuera à travers deux prismes : la qualité de l'analyse de la mise en scène et la pertinence de l'analyse technique (cadre, lumière, son, musique, rythme,...).
- L'**entretien individuel** avec des professeurs de l'orientation Réalisation. Cet entretien sera basé sur le questionnaire préparatoire du candidat (questionnaire à compléter en ligne via le lien envoyé sur l'adresse mail communiquée par le candidat lors de sa préinscription aux épreuves d'admission). En partant du questionnaire du candidat, seront évalués la culture générale et audiovisuelle du candidat, ses centres d'intérêt, sa curiosité intellectuelle et artistique,...

Les résultats du 1er tour seront publiés sur le site de l'IAD. Le candidat sera convoqué pour le 2ème tour via l'adresse mail communiquée lors de la préinscription en ligne. En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour de l'épreuve d'admission s'il n'a pas participé au premier tour.

Le 2ème tour : pour les candidats qui ont réussi le premier tour de l'épreuve d'admission, celle-ci se poursuit par un **test de créativité** et la **présentation d'une réalisation personnelle**.

- Le candidat doit obligatoirement apporter une réalisation audiovisuelle (ou radiophonique) personnelle en langue française d'une durée de **maximum 2 minutes** (ou un extrait de 2 minutes d'une réalisation plus longue). Cette réalisation servira de base à un entretien avec des professeurs de l'orientation. Au choix : fiction (avec dialogues), documentaire ou réalisation radio (animation, dramatique ou documentaire).
 - Le candidat est l'auteur du scénario et assume artistiquement la mise en scène ainsi que le travail de son équipe et de ses interprètes, pour cette réalisation qui doit, principalement, être composée d'éléments organisés et captés lors du tournage.
 - Ne sont pas acceptés : réalisations collectives, travaux scolaires, travaux muets, reportage et/ou captation d'événements, clip musical, film de familles, de vacances, film d'animation, travaux photographiques, projets non-réalisés (scénarios, storyboard...)

Support : le postulant apporte son travail sur son ordinateur portable ou tablette (diagonale de minimum 20 cm = 8 pouces). Par sécurité, il apporte une copie sur une clé USB dans un ou plusieurs formats usuels. A défaut, il apporte un dvd (ou cd audio pour une réalisation radio) gravé, lisible sur un lecteur "de salon" et testé préalablement sur plusieurs lecteurs.

La délibération qui détermine l'acceptation du candidat dans l'orientation Réalisation se fait sur base d'une évaluation globale de l'ensemble de ces tests.